



Rapport du président du jury Concours d'auxiliaire de soins territorial de 1^{ère} classe Spécialité : Aide-soignant Session 2013

Le concours d'auxiliaire de soins territorial de 1^{ère} classe, spécialité « aide-soignant », a été organisé à titre exceptionnel par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales d'Ille et Vilaine, notamment à la demande de la Ville de Rennes.

I. CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	4 décembre 2012 au 3 janvier 2013
Période de retrait des dossiers	4 décembre 2012 au 26 décembre 2012
Date limite de retour des dossiers	3 janvier 2013
Épreuve d'admission	Les 18, 19, 25 et 26 mars 2013
Publication des résultats	28 mars 2013

B. Inscriptions

Sur les 144 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 4 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais.

17 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs : candidats ne justifiant pas du diplôme requis ou ne justifiant pas de la nationalité européenne).

123 candidats ont donc été admis à concourir.

Parmi ces candidats,

- 1 candidat a été admis à concourir sous réserve de fournir, à la date de la 1^{ère} épreuve, copie de son diplôme d'aide-soignant ;
- 1 candidat a été admis à concourir sous réserve d'attester, à la date de la 1^{ère} épreuve, avoir obtenu la nationalité française.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 50.

II. CANDIDATS

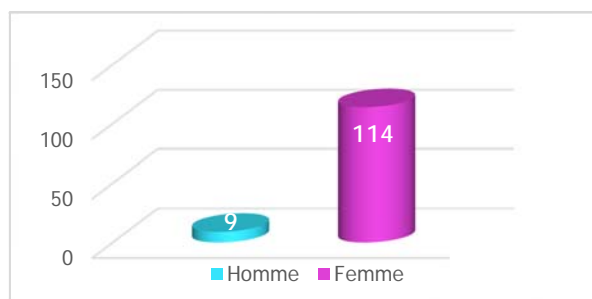
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	5	87 soit 70,73 % des convoqués
Finistère	6	
Ille et Vilaine	72	
Morbihan	4	
Autres départements	36	36 soit 29,27 % des convoqués

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 20 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

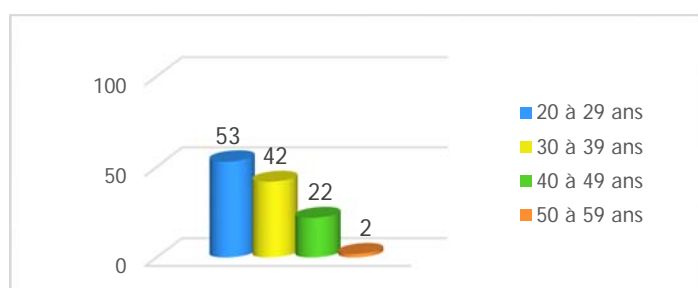
Répartition des admis à concourir par sexe



A l'image du métier d'auxiliaire de soins territorial, spécialité « aide-soignant » qui est très féminisé, les hommes représentent une très petite minorité de candidats : 9 candidats contre 114 femmes.

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



L'âge moyen des admis à concourir est de 34 ans.

On observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales se sont déroulées au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, selon le planning suivant : les 18, 19, 25 et 26 mars 2013.

123 candidats ont ainsi été convoqués.

Sur les 123 candidats convoqués, **103 étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 16.26 %.

Les candidats ont présenté l'épreuve obligatoire suivante :

entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 15 mn - coefficient 1).

Deux groupes de cinq examinateurs, dont les membres du jury, ont été mobilisés pour chacun de ces quatre jours.

Avant le déroulement de la première journée d'épreuve, les membres du jury présents se sont réunis afin de se mettre d'accord sur des critères communs d'évaluation. L'objectif était de rendre cette épreuve unique d'admission « utile », c'est-à-dire permettant de départager les candidats apparemment de même niveau (les candidats devaient en effet justifier d'un diplôme professionnel pour s'inscrire au concours).

Ils ont ainsi décidé que, après une brève présentation, chacun des candidats devrait répondre à 1 ou 2 mises en situation professionnelle afin de voir notamment les comportements, les réactions des candidats s'ils se trouvaient confrontés à une telle situation.

A partir des réponses apportées par chaque candidat, les examinateurs ont été attentifs à apprécier à la fois :

- les savoirs,
- le savoir-faire technique,
- le savoir-être,
- la capacité du candidat à analyser les situations professionnelles proposées,
- la capacité du candidat à dire « comment il fait » et « pourquoi il fait »,

Il convenait notamment de juger de la qualité du rapport à la personne (relation avec le patient).

Enfin, les membres du jury estiment qu'il convient également de tester les connaissances des candidats relatives à leur future environnement professionnel : Fonction Publique Territoriale et employeur territorial.

B. Résultats de l'épreuve d'entretien

Nombre de Candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
103	7	28	38	30	11,60	2,50	19,50

C. Observations du jury

Les membres du jury déplorent l'absence de motivation de la plupart des candidats qui se sont présentés au concours.

Ils regrettent également le manque de préparation des candidats. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils doivent au minimum avoir préparé au moins une présentation de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leur situation professionnelle actuelle. Ainsi par exemple, les membres du jury ne trouvent pas normal que les candidats ne connaissent pas le nombre de résidents accueillis dans leur structure...

Ils encouragent vivement les candidats à s'investir dans la préparation de ce concours et à approfondir leurs connaissances de base quant à l'environnement territorial dans lequel ils sont ou seront amenés à travailler.

D. Candidats admis

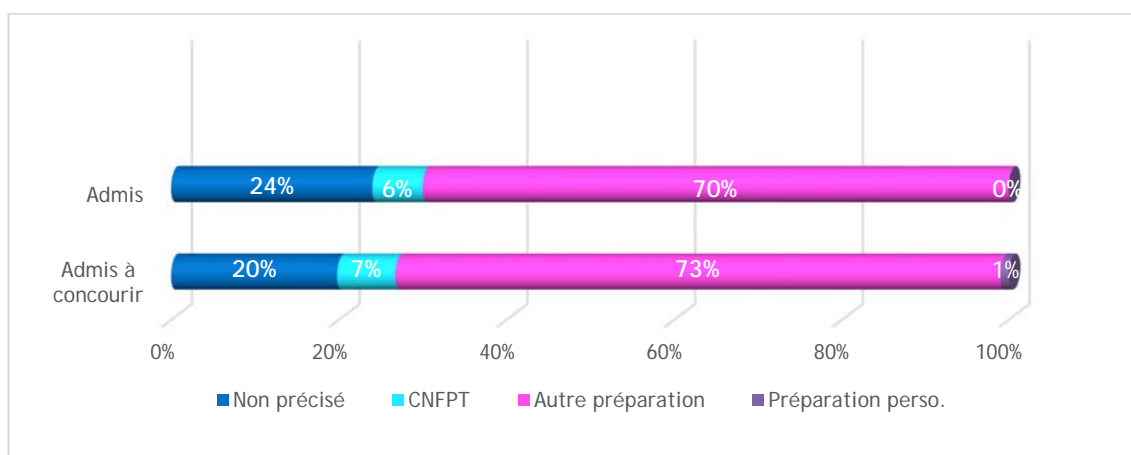
Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir le seuil suivant :

	Épreuve orale d'admission	
Nombre de présents	103	
Nombre de postes	50	
Meilleure note	19,50 / 20	
Nombre de candidats ayant une note > ou égale à 10 / 20	68 soit 34 %	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	12,50	50

E. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, parmi les 50 candidats admis :

- 35 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle à l'épreuve : 70 %,
- 3 ont déclaré avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 6 %.



IV. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury soulignent la difficulté de départager des candidats sur une épreuve unique d'admission de courte durée (15 minutes). Le jury attire ainsi l'attention des candidats sur le fait qu'il leur appartient de se « démarquer » des autres candidats (mise en valeur, positionnement).

Fait à Thorigné Fouillard, le 15 octobre 2013

La Présidente du jury,
Maryline BROCAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a series of loops and a final upward stroke.